



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT (ANNEXE)

DU SERVICE DE GARDE ET
DE LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS

2026-2027

NOM DU SERVICE DE GARDE : L'arche de Noé

COORDONNÉES DU SERVICE DE GARDE : École La Maisonnée

ADRESSE POSTALE : 1500 boulevard Mi-Vallon Sherbrooke QC J1N 3Y5

ADRESSE COURRIEL DU SERVICE DE GARDE : sdg-maisonnee@cssrs.gouv.qc.ca

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (819)822-5686

POSTE : 4



Préparé par Tetyana L'allier, direction de l'école et Catherine Léger, technicien(ne) en service de garde

Adopté au Conseil d'établissement le : 13 avril 2026

Signature de la présidence du CÉ : 

Ce document vous sera transmis au moment de la rentrée scolaire, en fonction des tarifs ajustés au 1er juillet 2026, par MELS.

Merci de vous référer à la politique relative à l'organisation scolaire pour plus de précisions [politique organisation scolaire.pdf](#)

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou décisions des différents ministères, du CSSRS ou du conseil d'établissement. Tout changement vous sera communiqué par écrit.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES



Ce document s'applique à l'année scolaire 2026-2027

Service de garde

La tarification est régie par le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (indexée au 1er juillet de chaque année) et approuvée par le conseil d'établissement de l'école. Elle correspond à l'étendue de la période offerte par le service de garde et peut changer en cours d'année en fonction des normes fixées par le gouvernement pour la contribution financière exigée aux parents. Le parent en sera informé par écrit le cas échéant.

Tarif par période par journée de classe	AM	Midi	PM
Tarif par période 3,20 \$/h (tarif MEQ)	4,80 \$ SDG Régulier 3,20 \$ SDG TSA	3,75 \$	6,70 \$ SDG Régulier 3,50 \$ SDG TSA
Frais total de la journée Maximum de 9,70 \$/jour (tarif MEQ)	9,70 \$		
Tarif par journée pédagogique			
Maximum de 16,55\$/jour (tarif MEQ)	16,55 \$		
Tarif par journée de la semaine de relâche			
Tarification en fonction de permettre l'autofinancement de cette semaine au service de garde.	Fermé		
Tarif d'utilisation du service de dépannage	AM	Midi	PM
*Le tarif du service de dépannage est un frais supplémentaire qui sera ajouté à la facturation régulière de l'élève.	5.00\$	Inclure dans les élèves dîneurs	10.00\$

Surveillance des dîneurs

Tarif pour la période du dîner	
La tarification est fixée par le CSSRS et approuvée par le CA. Elle est régie par le ministère de l'éducation (indexée au 1er juillet de chaque année).	1,75\$/jour

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le service de garde sera ouvert à compter du 26 août 2026 et se terminera le 22 juin 2027 selon l'horaire suivant :

Horaire des journées de classe

Avant le début des classes : De 7 h 00 SDG Régulier ou 7 h 30 SDG TSA à 8 h 30

Période d'encadrement sans frais pour le préscolaire :

De 11 h 27 à 11 h 50

De 15 h 05 à 15 h 40

Période du midi du préscolaire : De 11 h 50 à 13 h 00

Période du midi du primaire : De 11 h 50 à 13 h 00

Fin des classes : De 15 h 40 à 17 h 45 SDG Régulier ou 16 h 45 SDG TSA



Horaire des journées pédagogiques

Journées pédagogiques : De 7 h 00 à 17 h 45 SDG régulier

OU De 7 h 30 à 16 h 45 SDG TSA

Journées pédagogiques, semaine de relâche et journées hors calendrier

Le centre de services scolaire et le conseil d'établissement peuvent aussi convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs (jours de classe) notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche.

Une lettre d'invitation à la journée pédagogique sera envoyée aux parents. Une réponse par courriel en mentionnant le nom de l'enfant ou la remise du coupon-réponse au service de garde confirmera l'inscription de l'élève à la journée pédagogique.

Une inscription à la journée pédagogique qui serait faite après l'échéance spécifiée dans la lettre d'invitation pourrait être refusée si les groupes sont déjà complets. L'échéance inscrite dans la lettre d'invitation est essentielle à l'organisation des activités, à la prévision du matériel et à la garantie de la présence du personnel éducateur pour le respect des ratios.

Toutefois, il arrive que des places soient encore disponibles après la date limite, vous pouvez vérifier en communiquant avec nous, s'il est possible d'ajouter votre enfant pour cette journée. Cependant, il est possible que les places restantes ne soient pas du niveau ou du groupe habituel de votre enfant.

Lorsqu'il y a une sortie à l'extérieur de l'école ou une activité spéciale, le service de garde offre le choix entre la sortie / activité spéciale ou la journée au service de garde.

Toute annulation après la période prescrite ou absence à une journée pédagogique réservée, sera facturée au coût prévu de la journée. Les frais de sortie ou animation seront ajoutés, s'il y a lieu.

L'ouverture et la fermeture du service de garde pendant la semaine de relâche est à la discrétion du conseil d'établissement.

† Extrait du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, chapitre II, section I, article 3, paragraphe 2

Congés fériés

Les services de garde sont fermés et aucun frais ne sera facturé. Se référer au calendrier scolaire pour connaître les dates.

Modalités en cas d'intempérie

En cas d'intempérie, le service de garde est ouvert à moins d'avis contraire du CSSRS. L'horaire régulier sera respecté dans la mesure du possible.

Les frais d'une journée pédagogique s'appliqueront pour les élèves présents.

Le parent doit accompagner l'élève à l'intérieur du service de garde pour son inscription.

Bris majeur, fermeture de l'école et du service de garde

Si l'école devait fermer en cours de journée à cause d'un **bris majeur ou d'une évacuation d'urgence**, tous les élèves seraient dirigés à l'école de la Croisée. Les frais de garde seront facturés selon les périodes utilisées ou réservées.



1. LE SERVICE DE GARDE SERA FERMÉ :

- Après l'approbation du Conseil d'établissement, le service de garde sera fermé les trois premières journées pédagogiques : 21, 24 et 25 août 2026.
- À la semaine de relâche (1^{er} et 5 mars 2027 inclusivement) après l'approbation du Conseil d'établissement.
- Le service de garde (et le point de service TSA) fermera à 16 h 45 le 18 décembre 2026 et le 22 juin 2027 puisque l'école terminera une heure plus tôt qu'à l'habitude.
- Après l'approbation du Conseil d'établissement, le service de garde sera fermé les deux dernières journées pédagogiques : 23 et 25 juin 2027.

2. ACCÈS À L'ÉCOLE EN FIN DE JOURNÉE :

La porte du service de garde sera verrouillée jusqu'à 15 h 50 pour permettre la prise de présences et d'assurer une sécurité optimale. Aucun élève ne sera appelé par radio émetteur. Les parents devront attendre à l'extérieur jusqu'à 15 h 50. Exceptionnellement, les parents des élèves du préscolaire sont autorisés à venir chercher leurs enfants à partir de 15 h 05.

3. ABSENCE OU DÉPART EN COURS DE JOURNÉE :

En plus d'aviser l'enseignant et le secrétariat de l'école, vous devez aviser le service de garde par courriel : sdg-maisonnee@cssrs.gouv.qc.ca avant 14 h 00.

Prendre note que le service de garde n'a pas accès à Mozaïk ni à Clic école pour les absences.

4. PRÉCISION AU POINT « RÈGLES DE CONDUITES » :

- Un élève suspendu du service de garde ne peut fréquenter le service des dineurs.
- Tout élève suspendu de l'école ne peut fréquenter le service de garde lors des journées pédagogiques durant le temps de la suspension.

5. PHOTOS :

Pour la prise de photo et/ou vidéo des élèves, l'autorisation est gérée par le secrétariat de l'école et est valide pour le service de garde. Cependant, il pourrait arriver que votre enfant soit photographié ou filmé dans le seul objectif de mettre en image sa participation aux différentes activités du service de garde. Ces photos sont pour un usage interne seulement.

6. REPAS ET COLLATION :

Prendre note que nous n'avons pas de four à micro-ondes à la disposition des élèves. Les repas doivent être froids ou dans des thermos. Le service de garde est indépendant du service du traiteur. Lors des journées pédagogiques, le service du traiteur est fermé.

7. JEUX EXTÉRIEURS :

Les enfants vont à l'extérieur à toutes les périodes de la journée sauf en cas de forte pluie ou de froid excessif. Ils doivent donc avoir en tout temps des vêtements adaptés à la température. Bien identifier les vêtements de vos enfants. Ainsi, il sera plus facile de lui remettre lorsque nous les trouvons.

8. OBJETS PERSONNELS :

Les objets personnels sont interdits sauf lors des journées spéciales où les parents sont informés au préalable par écrit. Le service de garde n'est pas responsable des objets perdus, volés ou brisés.

9. **BABILLARD DES PARENTS :**

Plusieurs informations sont régulièrement affichées. Il est de la responsabilité du parent de le consulter et de valider certaines informations dont l'inscription de son enfant lors des journées pédagogiques en consultant la liste et à annuler s'il y a lieu dans le délai demandé.

10. **SÉCURITÉ :**

Il est INTERDIT de circuler dans l'école sans l'autorisation d'un membre du personnel de l'école. Vous devez dans ce cas, vous présenter au bureau du service de garde et demander l'autorisation.

11. **BRIS INTENTIONNEL DU MATÉRIEL DE L'ÉCOLE :**

Les parents de l'élève ayant brisé volontairement le matériel de l'école devront rembourser la valeur du bien endommagé.

12. **VARIA :**

Il arrive de façon régulière qu'un ou des élèves oublient leurs cahiers de devoirs, leurs souliers, etc. dans la classe. La permission de retourner en classe ne leur saura accordée sauf le vendredi soir sur demande du parent selon la disponibilité d'un membre du personnel qui peut assurer l'accompagnement de l'enfant. Pour toutes demandes, veuillez-vous adresser au bureau du service de garde.

13. **POINT DE SERVICE TSA :**

Un ratio de 1 adulte pour 6 élèves est ciblé pour le groupe de la clientèle TSA considérant les besoins des élèves. En ce qui concerne le préscolaire du point de service TSA, le service de garde est offert seulement sur l'heure du midi et lors des périodes d'encadrement soit entre 11 h 27 à 11 h 50 et de 15 h 05 à 15 h 40.

Les thématiques lors des journées pédagogiques seront adaptés à la clientèle TSA et peuvent différer des thématiques du service de garde régulier. Nous communiquerons avec les parents pour les informer des activités choisies en fonction des besoins de la clientèle TSA.

Après l'approbation du conseil d'établissement, il est possible que certaines journées pédagogiques soient inaccessibles durant l'année scolaire afin d'assurer la formation continue du personnel du point de service TSA (éducatrices, TES, enseignants et professionnels). Nous communiquerons avec les parents concernés dès que les dates seront connues.

Jours d'ouvertures, horaire et tarif :

Le service de garde sera ouvert à compter du 26 août 2026 et se terminera le 22 juin 2027 selon l'horaire suivant :

Avant le début des classes : 7 h 30 à 8 h 30

Période d'encadrement sans frais pour le préscolaire : 11 h 27 à 11 h 50 et de 15 h 05 à 15 h 40

Période du midi pour le préscolaire et le primaire : 11 h 50 à 13 h 00

Fin des classes : 15 h 40 à 16 h 45

Journée pédagogique : 7 h 30 à 16 h 45.

Tarif par période par journée de classe	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI
Tarif par période 3,15\$/h (Tarif MEQ)	3,20\$	3,75\$	3,50\$
Frais total de la journée	9,70\$ (matin+ midi+ pm)		
Tarif par journée pédagogique	16,55\$		

